

## Supports à Distance

Ce document sert de ressource aux prestataires, participants, tuteurs et/ou membres de la famille pour comprendre les modalités, les qualifications et les conditions requises pour agir en tant que prestataire de soutien à distance.

L'assistance à distance consiste à utiliser la technologie pour aider un participant depuis un autre lieu grâce à une communication bidirectionnelle en direct. Elle permet au prestataire de surveiller la santé et la sécurité d'un participant sans être physiquement présent grâce à des équipements tels que des capteurs et des alertes qui génèrent des données en temps réel.

Le soutien à distance ne sert pas à la supervision continue d'un participant.

## Participants

Les participants inscrits aux soutiens à distance peuvent être :

- A. Des personnes en transition vers une vie indépendante ;
- B. Ceux qui souhaitent plus d'intimité tout en conservant un soutien ; ou
- C. Des familles recherchant une assistance supplémentaire pour leurs proches.

## Fonctionnement

- A. Le participant et/ou son tuteur demandent un soutien à distance.
- B. Le prestataire évalue le participant avec l'aide de son équipe de planification centrée sur la personne (PCP) afin de garantir un choix éclairé quant à l'équipement qui répondra à ses besoins individuels.
- C. Une fois le type d'équipement déterminé, le participant et/ou son tuteur détermineront son emplacement dans le domicile.
- D. L'équipement doit être capable d'assurer au moins une des fonctions suivantes :
  - 1. Communication bidirectionnelle ;
  - 2. Alertes et surveillance de sécurité ; ou
  - 3. Assistance programmée et à la demande.
- E. Le prestataire est responsable de la formation des participants et du personnel à l'utilisation de l'équipement, ainsi que de son entretien.

Pour plus d'informations, contactez votre coordinateur de service.